

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Dominique Capron, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Caroline Driol, Cathy Peloso, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard, Antoine Creze.

Procurations : Stéphane Mastropietro à Patrick Hervé

Absents : 0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 mars 2021

DELIBERATION N° 18

Objet : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1°,

Vu le budget communal 2021,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement d'activité lié à une mission de chargée de projet pour la protection des ressources naturelles du site de Freydières.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'attaché territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois allant du 01/04/2021 au 31/12/2021 inclus ou de 8 mois allant du 01/05/2021 au 31/12/2021.

Cet emploi relève de la catégorie A de la filière administrative de la Fonction Publique Territoriale.

Cet agent assurera les fonctions de chargé(e) de missions pour la protection des ressources

naturelles du site de Freydières à temps non complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des Attachés, entre l'indice brut 611, indice majoré 513 et l'indice brut 778, indice majoré 640, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget 2021,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 mars 2021.

Pour extrait conforme

La Maire, Coralie Bourdelain

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Bourdelain". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MUNICIPALITE DE REVEL" around the top edge and "31120" at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure on horseback.